

	Secteur VIE SPORTIVE	Top Elite Régional (TER) Règlement	
		Adoption :	CA5 19/06/2023, E-Vote 15/07/2024
		Entrée en vigueur :	15/07/2024
		Validité :	Permanente
		Modifications :	
		Commission :	Jeunes et Accès Haut-Niveau
		<small>Nombre de pages : 6</small>	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 - OBJET	1
Article 2 – RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT	1
Article 3 - ORGANISATION	1
5.1. Structure d'accueil	1
3.2. Calendrier particulier	1
3.3. Horaires indicatifs	1
3.4. Volants	1
3.5. Accompagnateurs des mineurs	1
Article 4 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS, INVITATIONS	2
4.1. Critères d'admission	2
4.2. Inscriptions	2
4.3. Invitations	2
Article 5 – QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX	2
5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants	2
5.2. Configuration des tableaux	3
5.3. Nombre de joueurs maximum	3
5.4. Têtes de séries	3
Article 6 - CONVOCATIONS	3
Article 7 - FORFAITS	4
7.1. Remplacements	4
7.2. Justification du forfait	4
7.3. Sanctions	4
Article 8 - RÉCOMPENSES	4
Article 9 - JUGE-ARBITRAGE	4
Article 10 - ARBITRAGE, COACHING	4
Article 11 - ANTENNE MÉDICALE	4
Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES	4
Annexe 1	6
Article 1. CALENDRIER 2023-2024	6
Article 2. DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS	6
Article 3. VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL	6
Article 4. CANDIDATURE A L'ORGANISATION	6

Article 1 - OBJET

Le Top Elite Régional est une compétition officielle individuelle organisée par la Ligue Occitanie de Badminton dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du territoire occitan afin de les préparer aux grands événements nationaux.

Article 2 – RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au TER entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - ORGANISATION

3.1. Structure d'accueil

L'organisation du Top Elite Régional est déléguée à un club ou un comité départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans [l'Article 3 de l'annexe 1](#) du présent règlement.

3.2. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-60 : Ouverture des inscriptions.
- J-21 : Date de prise en compte des classements CPPH et régionaux.
- J-19 : Date limite d'inscription.
- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés.
- J-8 : Diffusion des convocations.
- J+10 : Remboursements des droits d'inscription.

Les dates de la saison en cours sont précisées dans [l'Article 1 de l'annexe 1](#).

3.3. Horaires indicatifs

Le TER se déroule sur deux jours (horaires cadres de début des matchs) :

- Première journée : 11h00 à 19h00
- Deuxième journée : 8h00 à 15h00

3.4. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs pour les phases de poules, la ligue Occitanie fournira les volants pour les demi-finales et finales.

Les volants plumes homologués pour la compétition sont obligatoires.

Le volant officiel, en vente dans la salle, est défini par la Ligue en fonction du contrat de partenariat et précisé dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#).

3.5. Accompagnateurs des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs et de l'Article 2.14. du Règlement Général des Compétitions, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit

d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Il renseigne son nom et ses coordonnées dans le document prévu à cet effet, puis y appose sa signature.

Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant majeur à la compétition.

Une attestation, sur le site de la Ligue, est mise à la disposition des représentants légaux qui souhaitent déléguer la responsabilité du joueur mineur à un autre individu majeur : [Attestation parentale pour les mineurs](#).

Article 4 - CRITÈRE D'ELIGIBILITE, INSCRIPTIONS, INVITATIONS

4.1. Critère

Peuvent s'inscrire tous les joueurs des catégories d'âge [Minibad](#) à Minimes, licenciés FFbAD pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition et respectant les conditions de classement ci-dessous :

Catégorie Garçons	Classement	Catégorie Filles	Classement
Minibads/Poussins	Top 15 au classement régional	Minibads/Poussines	Top 15 au classement régional
Benjamins	≥ D8	Benjamines	≥ D9
Minimes	≥ D7	Minimes	≥ D8

4.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux ligues par la Ligue Occitanie, 60 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de la Ligue Occitanie.

Les inscriptions et règlements des droits d'inscription s'effectuent en ligne via le logiciel utilisé pour l'organisation de la compétition, défini à [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Les joueuses, joueurs doivent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur ligue, comité ou club et régler les droits d'inscription au plus tard à la date limite d'inscription, fixée à J-19 de la compétition.

Les droits d'inscription sont fixés par la Ligue. Ils sont définis dans [l'Article 2 de l'Annexe 1](#).

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

4.3. Invitations

La Ligue Occitanie s'autorise, sans obligation aucune, à donner 4 invitations pour chacune des 6 catégories définies dans le tableau de [l'Article 3.1](#).

Article 5 – QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants

La qualification des joueurs s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 - Joueurs invités par la Ligue Occitanie,
- 2 - Autres joueurs inscrits : qualification au CPPH le plus élevé à J-21 de la compétition.

En cas d'un nombre de joueurs trop important, une liste de remplaçants pour chaque tableau est établie selon les mêmes conditions. [En cas d'égalité de CPPH, le joueur le plus jeune est prioritaire](#).

5.2. Configuration des tableaux

Les tableaux sont validés par le ou les Juges-Arbitres en coordination avec la commission Compétitions Individuelles.

La Commission Jeunes et Accès Haut-Niveau se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les forfaits, les objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre.

5.2.1. Benjamins, Minimes

Les Benjamins et Minimes jouent en séries de niveau de jeu déterminé par le CPPH, 4 séries chez les garçons, 3 séries chez les filles. **En cas d'égalité de CPPH, le joueur le plus jeune est prioritaire.**

Chaque série est constituée de maximum 8 joueurs répartis en deux poules.

Pour chaque série, à l'issue des phases de poules, les deux premiers de poules continuent en élimination directe pour les demi-finales et la finale.

5.2.2. Minibads et Poussins

Les Minibads et Poussins jouent dans la même catégorie d'âge. Ils peuvent cependant s'inscrire en série sur acceptation du responsable Jeune de sa ligue et de la Commission Jeunes et Accès Haut-Niveau.

Chaque tableau (1 tableau Minibads H/Poussins, 1 tableau Minibads F/Poussines) se déroule en poules, puis en élimination directe.

Le nombre de sortants des phases de poules ne peut pas dépasser 8 joueurs.

5.3. Nombre de joueurs maximum

Gymnase à 7 terrains			
Catégorie Garçons	Nombre de places	Catégorie Filles	Nombre de places
Minibads/Poussins	16	Minibads/Poussines	16
Benjamins et Poussins en série	16	Benjamins et Poussines en série	12
Minimes	16	Minimes	12

Afin d'atteindre le nombre total de joueurs et joueuses minimes et benjamins/benjamines prévu dans le tableau ci-dessus, le nombre de joueurs qualifiés par catégorie d'âge peut être augmenté.

Les joueurs et joueuses alors repêchés sont extraits des listes de remplaçants préalablement établies.

Si le nombre de joueurs reste inférieur au nombre prescrit par série, les poules de 4 sont priorisées sur les séries les plus hautes.

5.4. Têtes de séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH des joueurs en simples et du CPPH moyen des paires en doubles.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 6 - CONVOCATIONS

Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition ([cf Article 3.5.](#)).

La Ligue adresse les convocations aux ligues et clubs des joueurs concernés et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant la compétition. Une version finale tenant compte des éventuels forfaits est diffusée le jeudi soir avant la compétition. Passé ce délai, les tableaux ne sont plus modifiés.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match (30 minutes pour le premier tour de chaque journée).

Article 7 - FORFAITS

7.1. Remplacements

En cas de forfait, est admis dans la compétition, le joueur le mieux classé de la liste de remplaçants référente.

7.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au Top Elite Régional qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue Occitanie à l'adresse arbitrage@badocc.org.

7.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 8 - RÉCOMPENSES

Aucune récompense n'est attribuée à l'issue de cette compétition.

Article 9 - JUGE-ARBITRAGE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 10 - ARBITRAGE, COACHING

10.1. Arbitrage

Les matchs se déroulent en auto arbitrage ou arbitrage officiel.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des Arbitres officiels nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT), ou le cas échéant des Arbitres stagiaires, en formation ou certification.

10.2. Coaching

Le coaching des Benjamins et Minimes est autorisé durant la compétition.

Le coaching des Poussins n'est pas autorisé en dehors des pauses à 11 et 21.

Article 11 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La Permanence Pompiers et le SAU (Service Accueil des Urgences) les plus proches sont informés en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au ou aux Juges-Arbitres par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmée par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la [réglementation en vigueur](#).

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

	Secteur VIE SPORTIVE	Top Elite Régional (TER) Annexe 1 Dispositions pour la saison 2024-2025		Adoption :	CA 19/06/2023, E-Vote 22/12/2023
		Entrée en vigueur :	15/01/2024		
		Validité :	Permanente		
		Mise à jour :	Annuelle selon les dates votées en CA et commission		
		Commission :	Compétitions Individuelles		
				<small>Nombre de pages : 1</small>	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1. CALENDRIER 2023-2024

Le Top Elite Régional 2024-2025 est prévu le weekend des **16 et 17 novembre 2024** à **Blagnac**.

Ainsi, conformément à [l'article 3.3 du présent règlement](#) :

- Ouverture des inscriptions : **mardi 17 octobre 2024**
- Prise en compte du CPPH : **samedi 26 octobre 2024**
- Limite d'inscription : **lundi 28 octobre 2024**
- Diffusion de la liste des qualifiés : **vendredi 1^{er} novembre 2024**
- Diffusion des convocations : **vendredi 8 novembre 2024**

Article 2. DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont de **18€** par joueur.

Article 3. VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le **Babolat 2**.

Le logiciel utilisé est **BadNet**.

Article 4. CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La Structure candidate à l'organisation de cette compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org au plus tard le **lundi 8 juillet 2024**. La commission se réunira le **mardi 9 juillet 2024** afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection sera ensuite soumise au vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue le **vendredi 12 juillet 2024**.

Une seconde sélection, pour attribuer la compétition si aucune structure ne s'était portée candidate, aura lieu **en juillet 2024**. La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée **en juin 2024**.

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur [le site de la Ligue](#).